



REGLEMENT AQUA 2022

ORGANISATION

AQUATERRA SWIMRUN est épreuve sportive alliant des sections « Trail » et des sections « Natation » créée en 2017 dans le cadre de la manifestation sportive dénommée « TRAIL AQUATERRA », née en 2011 à l'occasion des 60 ans du barrage de Bort-les-Orgues (19), ayant lieu autour de la retenue sur 3 départements, la Corrèze, le Cantal et le Puy de Dôme et 2 régions, l'Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. L'organisation est assurée par l'association Well'Com Organisation.

NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES SWIMRUN et KAYAK SWIMRUN

Pour le Swimrun, trois parcours sont proposés en milieu naturel, empruntant des sentiers de randonnée et des hors-pistes sur des propriétés privées et publiques, et des sections de natation sur un domaine propriété d'EDF qui autorise l'organisation du SWIMRUN par convention avec Well'Com Organisation.

Pour les SUP Kayak, trois parcours sont proposés sur le lac de Bort, propriété d'EDF.

AQUATERRA SWIMRUN est réservé à des personnes entraînées et en bonne condition physique.

Chaque course se déroule en une seule étape, à allure libre et donne lieu à un classement. Le chronométrage est assuré par Cantal Chrono Event.

L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les concurrents participent librement, en toute responsabilité, à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident pendant la course, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course donné 5 minutes avant le départ.

Les concurrents souhaitant abandonner ont l'obligation de le faire à un point de contrôle dans la mesure du possible.

Les concurrents abandonnant seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation. En cas de refus de rapatriement, l'organisation décline toute responsabilité vis-à-vis d'incidents pouvant impliquer le concurrent. En cas d'abandon, le dossard est retiré et le concurrent mis hors-course.

SWIMRUN

- Format S : « Sur la trace de l'Ecureuil » Plage des Aubazines / Bort-les-Orgues, environ 8 km
 - Détail des sections :
 - TRAIL / 4000 m
 - NATATION / 450 m
 - TRAIL / 830 m
 - NATATION / 390 m
 - TRAIL / 860 m
 - NATATION / 750 m
 - TRAIL / 1430 m

- Format M : « Le Beau Lieu » Plage des Aubazines/Château de Val/Pont d'Entraigues/Château de Val, 19 km
 - Détail des sections :
 - TRAIL / 4000 m
 - NATATION / 450 m
 - TRAIL / 830 m
 - NATATION / 390 M
 - TRAIL / 860 m
 - NATATION / 830 m
 - TRAIL / 1430 m Ravito
 - TRAIL / 2460 m
 - NATATION / 800 m
 - TRAIL / 7000 m
 - NATATION / 790 m

- Format L : « Autour du Château de Val » Plage des Aubazines / Château de Val, environ 29 km
 - Détail des sections :
 - TRAIL / 4000 m
 - NATATION / 450 m
 - TRAIL / 860 m
 - NATATION / 390 m
 - TRAIL / 860 m
 - NATATION / 830 m
 - TRAIL / 1430 m
 - NATATION / 790 m
 - TRAIL / 1890 km
 - NATATION / 430 m

- TRAIL / 1510 m
- NAGE / 180 m
- TRAIL / 4730 m
- NATATION / 760 m
- TRAIL / 8800 m
- NATATION 300 m

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme) sachant nager, et capables de nager et courir de longues distances de façon répétée. Ils ont pour obligation de rester ensemble tout au long de l'épreuve, de se porter secours mutuellement et doivent passer la ligne d'arrivée ensemble.

Cependant pour permettre l'accès à cette nouvelle pratique plus facilement, le format XS est ouvert aux individuels.

Âges minimums des participants SWR :

- Format M/L 28 et 19 km : ≥ 20 ans
- Format S 8 km : ≥ 14 ans

Âges minimums des participants SUP KAYAK :

- Format 40 kms : ≥ 19 ans (sénior et plus)
- Format 20 km : ≥ 17 ans (junior)
- Format S 8 km : ≥ 15 ans (cadet)

Pour valider leur inscription, tous les concurrents doivent présenter :

Une copie de leur licence triathlon (année en cours) ou un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve autorisant la pratique, en compétition, de la course à pied et de la natation, ou du triathlon, + une autorisation parentale, s'ils sont mineurs ainsi qu'une pièce d'identité valable. Ils doivent se présenter en binôme, émarger et retirer leur sac. Il est possible de prendre une licence à la journée.

Pour respecter notre volonté de produire moins de papier, nous privilégions les inscriptions en ligne et offrons les frais inhérents à la gestion de ces inscriptions. Les inscriptions papiers seront majorées de 3€.

SUP KAYAK

- Parcours 40 kms
- Parcours 20 kms
- Parcours 8 kms

Tous sont possibles en solo et en équipe

Pour les licenciés FF SURF ou FFCK : obligation de présenter la licence à l'inscription.

Pour les non licenciés : obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition des sports de pagaie

Signer une attestation de savoir nager : 25 m + s'immerger

Pour les mineurs, autorisation parentale en plus/

Agés des participants : catégories CADETS : année 2006/2007

Obligation d'assurance individuelle

Port du gilet de sauvetage aux normes CE, chaussures fermées, embarcations insubmersibles, leash pour les SUP, dispositif de préhension, dispositifs anti-enfoncement pour les kayaks (gonfles)

Obligation pour les participants de porter assistance à un autre pratiquant en difficulté

Cette compétition peut être apparentée à une course OPEN quelle que soit la distance de l'épreuve

DROITS D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE

DROITS D'ENGAGEMENT SWR	
FORMAT L - 29 km	80 €
FORMAT M - 19 km	40 €
FORMAT S - 8 km	30 €
FORMAT S - 8 km solo	15 €
DROITS D'ENGAGEMENT SUP KAYAK	
La « Franck Siegel » 40kms solo	35 €
40 kms Equipe (par équipier)	30 €
20 kms solo	25 €
20 kms Equipe (par équipier)	25 €
8 kms solo	20 €
8 kms Equipe (par équipier)	20 €

DEPARTS

Samedi de la plage des Aubazines à 9h00 SUP/KAYAK et 9h30 SWIMRUN

RAVITAILLEMENTS

Lieux des ravitaillements solides et liquides :

- 1-Val - km 8 (Arrivée du S)
- 2-Thynières

- 3- Outre-Val
- 4- Les Aubazines

ARRIVEES SWR

- Format L 29 km : Arrivée plage des Aubazines.
- Format M 19 km : Arrivée au Château de Val + Retour en navette bus de Val jusqu'à la Place Marmontel, centre-ville de Bort-les-Orgues.
- Format S 8 km : La trace de l'Écureuil : Arrivée au Château de Val + Retour en navette bus

ARRIVEES KAYAK SUP

Les 3 formats partent et arrivent aux Aubazines

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards a lieu :

- Le vendredi de 16h à 20h, sous le chapiteau près du cinéma à Bort-les-Orgues
- Le dimanche sur place de 6h15 à 9h – Plage des Aubazines

L'organisation fournit le bonnet de bain et les chasubles.

Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent.

Non Licencié(e)s Triathlon : vous devez souscrire un «pass journée Fédération Tri» (2€) constituant une assurance

RAVITAILLEMENTS

Lieux des ravitaillements solides et liquides du 29 km :

1-Val – km 8 (Arrivée du S)

2-Thynières

3-Outreval

4- Les Aubazines

Attention, pas de gobelets sur les ravitaillements. Nous vous conseillons d'être muni de flasque.

Nous rappelons qu'une réserve d'eau est obligatoire et attirons votre attention sur la possibilité de fortes chaleurs.

BALISAGES

Sur terre fléchage du circuit est matérialisé par des panneaux ou de la rubalise retirés dès le lendemain de l'épreuve, sur l'eau, par des bouées et des signaleurs dans des embarcations.

En conclusion, venez avec l'intention de passer un bon moment, de profiter de ce lieu magnifique et de partager avec les compétiteurs, les bénévoles et les organisateurs 😊

SANITAIRES

Les douches sont au Stade Municipal, les sanitaires au Stade, Grand Hall et à la salle Jean Moulin, tous situés autour du parking du Stade, à proximité du centre-ville de Bort-les-Orgues. Soyez responsables et partageurs, vous êtes nombreux, limitez la consommation d'eau, et surtout d'eau chaude sous la douche, pour que chacun puisse en bénéficier.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION

- Il est formellement interdit de prendre part à la course sans dossard.
 - L'assistance en ravitaillement ou en aide matérielle extérieure est autorisée exclusivement sur les zones de ravitaillement. Le non-respect de la règle entrainera une disqualification immédiate.
 - Le numéro du participant doit toujours être visible, notamment lors du passage aux points de contrôle et sur la ligne d'arrivée.
 - Concernant les portions de routes, veuillez respecter le code de la route, soyez prudent.
 - Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas de courses possibles.
 - Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de détritrus.
 - Respecter la faune et la flore, le milieu dans lequel vous évoluez est fragile, prenez en soin. Vous êtes dans un espace Natura 2000 soumis à autorisation, soyez responsables.
 - Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation et de la sécurité des participants.
 - Faites preuve de respect envers les autres concurrents et vous-même ; votre principal adversaire c'est vous.
 - Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse.
 - Soyez solidaires, n'hésitez pas à encourager les autres.
 - Offrez vos sourires à la population locale, elle est là pour vous soutenir.
- Profitez pleinement des superbes paysages de la vallée de la Haute Dordogne et des magnifiques panoramas sur le Puy de Sancy et le Puy Mary.
- Les organisateurs mettent en place sur l'ensemble du parcours un dispositif « sécurité » et assistance composée de secouristes et médecins. Les frais (hospitaliers, radios, pharmaceutiques...) ne sont pas pris en charge par l'organisation.
- Le personnel médical et les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard.

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT

Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou image le représentant.

À tout moment, l'organisation d'AQUATERRA se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs en cas de force majeure. Aucun droit d'inscription ou autres frais ne pourraient être remboursés.